



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



## CONSEIL GENERAL DU NORD

### L'Agenda 21 départemental, un plan d'actions de développement durable

Porteur du projet : **Jean-Schepman, Vice-Président chargé de l'environnement, du cadre de vie, de la politique départementale de l'eau et de l'Agenda 21**

Contact : **Laurence Carbenay, chargée de la mission Agenda 21**

Le 27 mai 2002, sur la base des travaux de trois groupes de travail en 2001, l'Assemblée départementale a approuvé à l'unanimité l'adoption d'un plan d'actions de développement durable, l'Agenda 21 départemental. En octobre 2002, le Président du Conseil général installait un comité de pilotage, composé de 21 membres, répartis en trois collèges. 7 premières actions, à la fois symboliques et concrètes, ont été depuis mises en œuvre, au sein d'un programme 2003 comportant 30 actions. Une Charte d'engagement est en cours de rédaction pour formaliser l'engagement pris par tout acteur du territoire « porte-parole » de l'Agenda 21.

#### **1/L'approche globale du développement durable dans le projet :**

Les axes de réflexion interne qui ont présidé à la mise en œuvre de l'Agenda 21 reflètent bien l'approche globale, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel :

- changer de culture au sein de l'institution départementale
- intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques départementales sous maîtrise d'ouvrage

- accompagner les démarches de développement durable sur le territoire.

Le premier plan d'actions 2003 a placé en priorité les engagements suivants :

- construire une culture citoyenne et responsable
- choisir la solidarité pour lutter contre les exclusions
- fonder les choix d'aménagement sur la qualité de la vie
- contribuer à la qualité des milieux naturels.

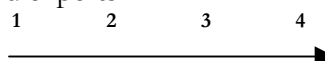
Note d'évaluation par le comité d'experts



#### **2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :**

Le premier des axes investis par la politique départementale est le changement de culture dans l'institution. La cellule Agenda 21 est composée de trois personnes et anime un réseau de 16 ambassadeurs, qui ont bénéficié d'une formation au développement durable et à la démarche Agenda 21. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour que les agents soient moteurs de l'Agenda 21 (objectif fixé : 20% impliqués à l'horizon 2004, soit 1000 agents). Un de ces dispositifs est la construction et la formation d'un réseau d'ambassadeurs, susceptible de démultiplier les actions de développement durable, et en particulier avec l'accompagnement de la mise en œuvre d'Agenda 21 locaux par les communes du Département. En octobre 2002, un questionnaire a été adressé aux agents au sein du journal interne « Partenaires » ; une rubrique Agenda 21 a été créée sur l'intranet du Département [Cont@act](mailto:Cont@act). Un « label 21 », charte d'environnement entre les élus et les services, sera créé prochainement pour qualifier les initiatives ascendantes qui seront intégrées au plan d'actions ou les manifestations organisées à l'initiative des agents départementaux.

Note d'évaluation par le comité d'experts



### 3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

Les 30 actions engagées dans le cadre du plan d'actions 2003 font pour la majorité d'entre elles référence à de modes de participation des publics concernés. Un comité de pilotage a ainsi été créé avec chaque collège pour la requalification HQE de trois collèges, avec la participation du principal, de représentants des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des agents de services, des services départementaux. Une commission consultative des usagers des services public locaux est en cours de constitution. Ce sont les 79 élus de l'Assemblée Départementale qui ont la charge d'organiser avec leurs propres modes de fonctionnement, les processus de concertation et de consultation de la population sur les projets de l'Agenda 21.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————→

### 4/ Le caractère novateur de la démarche :

La mise en place d'un réseau d'ambassadeurs, porte-parole de la politique départementale, est très innovante, porteuse de responsabilisation des agents et d'efficacité dans le déploiement des actions. On peut également mentionner une action novatrice sur le plan social, parmi les 30 engagées actuellement : la formation de 60 travailleurs médico-sociaux pour assister les populations démunies sur les questions de chauffage (sécurité, coûts). Objectif : parer à de nombreux accidents domestiques liés à des systèmes défectueux de combustion (60 décès annuels). L'opération est appuyée par l'ADEME et Partenord (organisme HLM).

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————→

### 5/ Les acquis effectifs:

7 premières actions :

- Réduction de la consommation de papier ; réduction des frais d'envoi et rationalisation de la manutention
  - Mise en place d'un réseau d'agents volontaires dans les 6 arrondissements du Nord pour relayer l'Agenda 21
  - Assistance par les travailleurs médico-sociaux auprès de populations démunies pour la prévention des risques domestiques liés au chauffage et la réduction des factures d'énergie
  - Inscription de trois critères HQE dans les concours d'architectes du département : équipements de réduction des consommations d'eau et d'énergie ; eau chaude sanitaire par capteurs solaires ; récupération des eaux de pluie
  - valorisation des aires de dépôts de matériaux : intégration dans le paysage et préservation de l'environnement
  - expérimentation d'une gestion environnementale de terrains départementaux à Odomez
  - révision du Fonds pour l'aménagement du Nord (hébergement d'entreprises, aménagement de zones d'activités, études de faisabilité) pour inciter les aménageurs à intégrer le développement durable.
- ...

Note d'évaluation par le comité d'experts

1      2      3      4  
—————→

**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....  
.....